

Université

de Strasbourg

## DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération  
n°40-2023  
Point 3.5.2

Point 3.5.2 de l'ordre du jour  
Aide à la mobilité Escale

### EXPOSE DES MOTIFS :

L'EM Strasbourg a mis en place un dispositif d'aide financière à la mobilité internationale des étudiants en 2013, intitulée Aide financière Escale.

Une grille de critères permet d'affecter un nombre de points à chaque candidature. Le nombre de points obtenus détermine l'éligibilité ou non à l'aide, ainsi que son montant.

La commission d'attribution s'est réunie le 6 février 2023 et, après étude des dossiers, propose l'attribution d'un montant total de 13 300 euros d'aide financière Escale à 23 allocataires.

La liste des 23 allocataires figure ci-dessous :

Nom Prénom	Montant de l'aide accordée	Numéro étudiant	Diplôme
MASSARONA	600	22213995	DU (1B)
MINIATTO Jules	500	22215936	DU (1B)
MISHAGIN Nave	700	22214245	DU (1B)
MONNET Eli	500	22217826	DU (1B)
MUCHANE Flor	500	22213927	DU (1B)
MUCANA MATHIE	500	22215622	DU (1B)
MOURMEL BEAUMIAN ARON	500	22216749	DU (1B)
MURTMANN Esté	500	22215165	DU (1B)
NANMEONE NGUEMNING Angèle	700	22221464	DU (1B)
NANMEONE	700	22218603	DU (1B)
NANMEONE	500	22214463	DU (1B)
NANMEONE	500	22215615	DU (1B)
NANMEONE	500	22215833	DU (1B)
NANMEONE	600	22215911	DU (1B)
NANMEONE	700	21704012	DU (1B)
NANMEONE	600	22220882	DU (1B)
NANMEONE	500	22216914	DU (1B)
NANMEONE	500	22214966	DU (1B)
NANMEONE	700	22216331	DU (1B)
NANMEONE	800	22215993	DU (1B)
NANMEONE	500	22213892	DU (1B)
NANMEONE	500	22215908	DU (1B)
NANMEONE	700	22216474	DU (1B)

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'octroi de l'aide financière Escale aux 23 étudiants listés, pour un montant total de 13 300 euros au titre de l'année universitaire 2022/2023.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

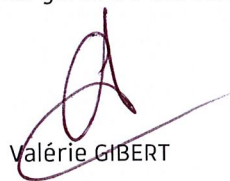
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT